Comme chaque année, l'analyse annuelle de l'indépendance des Administrateurs a été conduite par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance.

Le Conseil d'Administration a, entre autres, examiné les relations d'affaires susceptibles d'exister entre le Groupe, d'une part, et chacun de ses administrateurs ou les entités au sein desquelles ils exercent des fonctions ou détiennent un mandat (en tant que client, fournisseur, conseil, banque de financement ou banque d'affaires), d'autre part. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et de l'AMF, lorsqu'une telle relation est identifiée, le Conseil d'Administration procède à une analyse de son caractère significatif. Cette analyse repose sur un critère quantitatif, tenant au chiffre d'affaires réalisé entre le Groupe et l'entité concernée, ainsi que sur des critères qualitatifs relatifs à l'existence d'une éventuelle dépendance économique et à la position et au pouvoir exercé par l'administrateur au sein de cette entité.

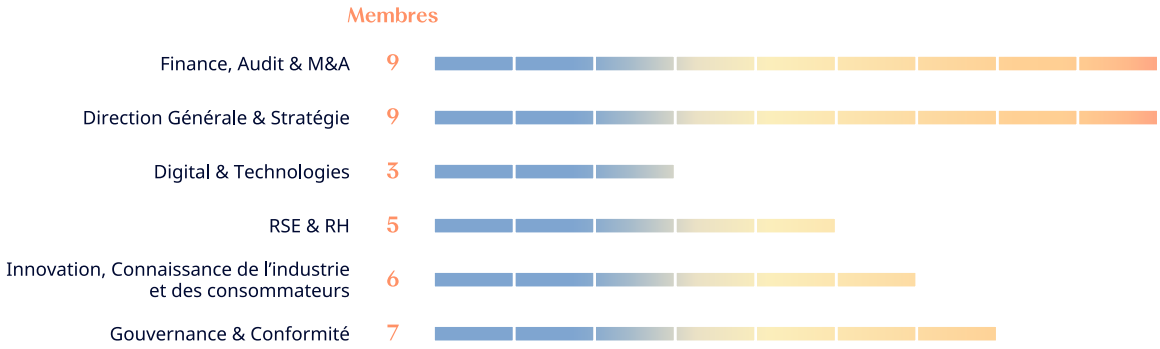
À ce titre, le Conseil d'Administration a notamment examiné la situation de M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, au regard des relations d'affaires entretenues entre le Groupe et BNP Paribas. Le Conseil a relevé que les relations entre le Groupe et BNP Paribas s'inscrivent dans le cadre habituel des relations commerciales et bancaires. Le Conseil a considéré que ces relations ne présentaient pas un caractère significatif au regard des trois critères : (i) le chiffre d'affaires entre le Groupe et BNP Paribas est non significatif au regard de l'activité respective des deux groupes, (ii) l'absence de dépendance économique entre le Groupe et BNP Paribas, et (iii) la position de M. Jean Lemierre au sein de BNP Paribas, celui-ci n'intervenant ni dans la gestion quotidienne ni dans la conduite opérationnelle des relations d'affaires entre BNP Paribas et le Groupe.

Au terme de cet examen, le Conseil d'Administration a conclu qu'il n'existe pour aucun des Administrateurs de relations d'affaires présentant un caractère significatif au regard de ces critères.

Ainsi, après examen et revue de l'ensemble des critères du Code AFEP-MEDEF rappelés, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2026 a confirmé, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, que parmi les 13 membres composant le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice [(1)], huit Administrateurs ont la qualité d'indépendant : Mesdames Patricia Barbizet, Virginie Fauvel, Anne Lange, Kory Sorenson ainsi que Messieurs Albert Baladi, Max Koeune, Jean Lemierre et Philippe Petitcolin, soit plus de la moitié du Conseil d'Administration (61,54 %), en conformité avec le Code AFEP-MEDEF.

Des compétences diverses et complémentaires qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie du Groupe

Le Conseil d'Administration porte une attention particulière à la sélection de ses membres. Outre leur capacité à prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, les Administrateurs sont choisis pour leurs compétences, leur expérience et leur maîtrise des enjeux stratégiques du Groupe et pour refléter la diversité du Groupe dans son ensemble.



Une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'assure de la conformité de sa composition aux dispositions légales, en particulier s'agissant de la représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein. Depuis le 1er janvier 2026, la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration est notamment appréciée conformément aux dispositions issues de la directive dite « Women on Boards », telles que transposées en droit français.

Dans ce cadre, les administrateurs représentant les salariés relèvent d'un collège distinct, traité séparément pour l'application des règles de mixité. Aucune exigence minimale de représentation du genre sous-représenté n'est requise lorsque ce collège comprend deux membres comme c'est le cas au sein de la Société. Ce collège est composé, au 30 juin 2026, d'une Administratrice et un Administrateur représentant les salariés.

Au 30 juin 2026, le Conseil d'Administration comporte 46,2 % de femmes, hors Administrateurs représentant les salariés conformément au Code de commerce et au code AFEP-MEDEF. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2026 des résolutions relatives au renouvellement et à la nomination d'Administrateurs, cette proportion demeurerait inchangée. La composition du Conseil d'Administration continuerait ainsi de respecter tant les dispositions du Code de commerce que les recommandations du code AFEP-MEDEF.

Conformément à l'article L. 22-10-10, 2° bis du Code de commerce et dans le prolongement de la politique mise en œuvre par la Société depuis plusieurs années en faveur de la diversité au sein des instances de gouvernance, le Comité des nominations et de la gouvernance tient compte, dans le cadre de son examen annuel de la composition du Conseil d'Administration, du respect des règles relatives à l'équilibre entre les femmes et les hommes. Ce critère est notamment pris en considération lors de la préparation des propositions de renouvellement ou de remplacement d'administrateurs soumises au Conseil d'Administration, ainsi qu'en cas de cooptation d'un administrateur.

(1) *Hors administrateurs représentant les salariés conformément au Code AFEP-MEDEF.*

Le Conseil d'Administration veille également à une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ses Comités spécialisés. Au 30 juin 2026, chacun des Comités compte des membres des deux sexes et trois des cinq Comités sont présidés par des femmes.

Nationalité, expériences internationales et culture des Administrateurs

La composition du Conseil d'Administration doit refléter une diversité d'expériences internationales, de nationalités et de cultures, en cohérence, autant que possible, avec la dimension internationale du Groupe et la diversité des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est présent. Au 30 juin 2026, le Conseil d'Administration comporte six Administrateurs de nationalité étrangère (en incluant les Administrateurs représentants les salariés).

2.1.2.5 Informations complémentaires concernant les membres du Conseil d'Administration

2.1.2.5.1 Fiches Administrateurs



Monsieur Alexandre Ricard

Président-Directeur Général

COMITÉS :

Âge : 54 ans

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : Pernod Ricard
5, cours Paul Ricard
75008 Paris (France)

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2026 : 245 000

BIOGRAPHIE

Monsieur Alexandre Ricard est diplômé de l'ESCP Europe, de la Wharton School (MBA avec majeures en finance et en *entrepreneurship*) et de l'Université de Pennsylvanie (MA en *International Studies*). Après avoir travaillé sept ans pour Accenture en conseil en stratégie et pour Morgan Stanley en conseil en fusions et acquisitions, il rejoint le groupe Pernod Ricard en 2003 au sein du département Audit et Développement du Siège. Fin 2004, il est nommé Directeur Administratif et Financier d'Irish Distillers Group, puis, en septembre 2006, Directeur Général de Pernod Ricard Asia Duty Free. En juillet 2008, Monsieur Alexandre Ricard est nommé Président-Directeur Général d'Irish Distillers Group et membre du Comité Exécutif de Pernod Ricard. En septembre 2011, il rejoint l'équipe de la Direction Générale du Groupe en tant que Directeur Général Adjoint en charge du Réseau de Distribution et devient membre du Bureau Exécutif. Il a été représentant permanent de la Société Paul Ricard, Administrateur de Pernod Ricard, du 2 novembre 2009 au 29 août 2012, date à laquelle il a été coopté en qualité d'Administrateur de Pernod Ricard et nommé Directeur Général Délégué. Monsieur Alexandre Ricard a été nommé Président-Directeur Général du Groupe par le Conseil d'Administration du 11 février 2015.

Monsieur Alexandre Ricard est un petit-fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard.

MANDATS ET FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉS AU 30.06.2026

Au sein du Groupe

Sociétés françaises
- Représentant permanent de la société Pernod Ricard
- Administrateur de Martell & Co
- Président du Conseil d'Administration de la fondation d'entreprise Pernod Ricard

Sociétés étrangères
- Président de Suntory Allied Lyons (Japon)
- Administrateur de Havana Club International SA (Cuba)

En dehors du Groupe
- Administrateur et membre du Comité d'Audit et du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations de L'Oréal (1)
- Administrateur, Président du Comité Nominations Rémunérations et Gouvernance et membre du Comité Stratégie et Développement Durable de la Société Paul Ricard
- Administrateur de Le Delos Invest I
- Administrateur de Le Delos Invest II

MANDATS ÉCHUS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au sein du Groupe
- Membre du Comité de surveillance de Pernod Ricard Europe, Middle East and Africa
- Administrateur de Geo G. Sandeman Sons & Co. Ltd (Royaume-Uni)

En dehors du Groupe
- Membre du Comité Stratégie et Développement Durable de l'Oréal (1)
- Membre du Directoire de la Société Paul Ricard
- Administrateur de Bendor SA (Luxembourg)

(1) Société cotée.

Comités

Audit | Rémunérations | Nominations et Gouvernance | Stratégique | RSE | Président(e)